

Le 25 décembre B.E. 2534 (1991)

(Traduction)

Excellence,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note no 119 du 7 novembre 1991, dont le texte se lit comme suit:

(Voir la Note canadienne du 7 novembre 1991)

J'ai en outre l'honneur de vous faire connaître que les propositions formulées dans votre Note agréent au Gouvernement de la Thaïlande et que, par conséquent, votre Note et la présente réponse constituent entre nos deux Gouvernements un Accord qui entre en vigueur à la date de la présente Note.

Je saisis cette occasion pour vous renouveler, Excellence, les assurances de ma très haute considération.

Ministre des Affaires étrangères

Son Excellence

Monsieur Arthur C. Perron

Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Canada
Bangkok